



Plan d'actions - Urgences du CHPC - Janvier 2016 -

Depuis, la fermeture des urgences de Valognes en août 2015, l'activité des Urgences de Cherbourg a augmenté, passant d'un nombre journalier de patients pris en charge de 105 à 126 en moyenne.

Cette augmentation dans des locaux qui n'ont pu être adaptés en conséquence, a créé des engorgements certains jours où le nombre de patients accueillis en 24 heures a pu atteindre ou dépasser 150. Si une telle situation a forcément rallongé le temps d'attente des patients aux urgences, les équipes tant des urgences que des services d'hospitalisation ont assuré l'ensemble des prises en charge.

Le temps d'attente est une plainte légitime des usagers. Cependant, chacun doit comprendre que l'ordre de passage ne peut se superposer strictement à l'ordre d'arrivée contrairement à des soins de ville. Dès l'admission, l'infirmier chargé de l'organisation de l'accueil (IOA) identifie les patients présentant des signes de gravité réels ou potentiels, évidemment prioritaires pour la prise en charge. C'est ainsi que la durée d'attente avant examen peut atteindre plusieurs heures pour les cas les moins aigus.

C'est pourquoi avant de se déplacer aux urgences, il convient **dans tous les cas** de prendre l'avis de son médecin traitant ou d'appeler le 15 en charge de la régulation médicale. Le service des urgences n'a pas vocation à faire des consultations de médecine générale, et n'est ni dimensionné, ni organisé à cet effet.

Pour résoudre nos difficultés actuelles d'encombrement aux Urgences de Cherbourg et retrouver la qualité et la sérénité de travail dans ce secteur, la Direction travaille depuis plusieurs semaines en collaboration avec les équipes médicales et paramédicales du service des urgences et ses instances à l'élaboration d'un plan d'actions qui vient d'être arrêté et qui se traduit par les décisions suivantes :

- Nous renforçons la demande de ressources intérimaires afin d'affiner sur le plus long terme l'affectation des médecins entre les sites et de fidéliser ainsi les collaborateurs occasionnels.
- Un renfort médical sera mis en place à compter de la mi-janvier aux urgences de Cherbourg dans les conditions suivantes :
 - ✓ Un médecin supplémentaire sera affecté au secteur hospitalisation de nuit la semaine et de journée le week-end, avec évaluation du bénéfice à l'issue de la période hivernale. Un interne supplémentaire de jour sera également affecté aux urgences le week-end passant l'effectif des internes de 2 à 3 pour le reste du semestre.

.../...

- Une réponse opérationnelle aux situations de détresse vitale est assurée par l'effectivité pleine et entière des deux SMUR depuis le 15 août 2015. Avec l'accord du SAMU 50, un support mutuel de ces deux SMUR peut être organisé dans des situations d'afflux exceptionnel ou lors d'une intervention longue ou hors zone du SMUR.
- Un programme de travaux pour améliorer l'accueil des patients et la fluidité de leur parcours au SAU de Cherbourg est en cours d'étude opérationnelle et financière ; il vise aussi à redonner un espace de travail satisfaisant et sécurisant aux équipes des urgences.
- Le CHPC déposera avant le 31 janvier 2016, conformément à l'appel à projet qui sera prochainement lancé par l'Agence Régionale de Santé, un projet d'ouverture en journée d'un Centre de Soins Non Programmés sur le site de Valognes pour proposer une réponse aux besoins de soins de médecine adulte et de traumatologie aigue sur ce secteur géographique et réorienter ainsi une partie des patients en relevant de Cherbourg vers Valognes.
- Enfin une unité temporaire d'hospitalisation d'une douzaine de lits est activée au sein du CHPC dès cette première semaine de janvier pour faire face aux besoins supplémentaires de patients nécessitant une hospitalisation pendant la période hivernale.

Le CHPC rappelle que la démographie médicale de notre territoire, particulièrement difficile sur les spécialités les plus pénibles en termes de travail de nuit et de week-end, est la principale raison des dysfonctionnements actuels et **la seule** nous ayant conduit à la fermeture des Urgences de Valognes.

L'établissement poursuit donc en parallèle les efforts menés sur le recrutement médical et les conditions d'amélioration de l'attractivité (les conditions de travail comme l'application progressive de la circulaire temps de travail des urgentistes en font partie).

Mais il est également déterminé à respecter ses engagements et obligations vis-à-vis des populations. Il est de notre responsabilité de faire face aux besoins de soins non programmés qui s'expriment sur Valognes. Nous nous y employons avec conviction, dans le cadre fixé par nos tutelles.


Maxime MORIN
Directeur